



RÈGLEMENT INTERIEUR DE L'AS DU CiMF

I. Les activités sportives

La programmation des activités de l'AS se divise en 2 volets :

Volet compétitif et le volet récréatif. Le choix des activités proposées dépend du nombre d'élèves désireux d'y participer et de la disponibilité des locaux.

a) Volet compétitif (septembre à avril)

Elles sont encadrées par un enseignant d'EPS ou un entraîneur recruté sous contrat, possédant minimalement un niveau 1 d'entraîneur. Cet entraîneur est associé à un assistant qui l'aide lors des entraînements et des matchs.

Les élèves qui souhaitent faire partie d'une équipe compétitive du CiMF passent par une période de sélection (gratuite et ouverte à tous) en début d'année scolaire. L'entraîneur choisit son équipe et se réserve le droit de retirer des joueurs si le nombre de candidat est trop élevé pour les besoins de l'équipe.

Un contrat de joueur sera remis aux élèves sélectionnés. La signature de ce contrat par les parents et par l'élève est obligatoire pour avoir le droit de participer aux rencontres sportives. La remise de ce document aux responsables des sports est nécessaire pour l'inscription auprès de la ligue.

b) Volet récréatif (2 sessions d'inscription : septembre à décembre et janvier à avril)

Elles sont encadrées par un enseignant d'EPS ou un entraîneur recruté sous-contrat ayant les compétences nécessaires pour animer l'activité.

Ces activités sont offertes à tous sous réserve d'une limite de place en fonction de la sécurité.

L'arrêt des inscriptions se fait lorsque le ratio est atteint.

II. Responsabilités de l'élève

L'élève doit présenter sa carte d'identité du collège (avec un autocollant à l'effigie de l'AS) pour accéder aux gymnases.

Il doit assister aux entraînements et avoir une attitude exemplaire en tout temps, aussi bien en cours qu'aux entraînements.

Il doit respecter le matériel et les locaux mis à disposition.

Il ne peut pas pénétrer dans les gymnases sans la présence d'un responsable adulte.

Il doit quitter le collège après son entraînement (pas de flânage dans l'école).

Il doit être respectueux des élèves qui sont encore en cours pendant les entraînements et /ou les matchs (attention au bruit dans les corridors).

Tout comportement inapproprié pourrait aboutir à des sanctions sportives voir à un retrait définitif de l'équipe.

a) Autorisation pour sortie de cours lors de rencontres sportives

Tout joueur ayant une rencontre sportive qui empiète sur le temps scolaire doit faire signer par ses parents une autorisation de sortie de cours qui se trouve dans l'agenda. Cette autorisation doit être présentée à la vie scolaire avant la rencontre.

Les élèves qui n'auront pas d'autorisation en règle se verront refuser l'autorisation de sortir et devront assister au cours initialement prévu à leur emploi du temps. Aucune autorisation téléphonique de dernière minute ne sera acceptée.

b) Tenue sportive

Une tenue sportive sera prêtée à tous les élèves en début d'année. Cette tenue comprend un maillot et un short aux couleurs du collège.

L'élève est responsable de sa tenue et doit l'avoir lors des rencontres sportives. Aucune tenue ne lui sera prêtée en cas d'oubli.

En cas de perte de sa tenue sportive, l'élève devra s'en procurer une en payant les frais couvrant l'achat de cette dernière.

La tenue doit être rendue à la fin du dernier match de la saison.

III. Le comité disciplinaire

Ce comité est composé des deux enseignants d'EPS responsables de l'AS. Il a pour rôle de suivre, sur les plans académique, disciplinaire et sportif, tous les élèves/athlètes.

Il se réserve le droit de convoquer tous les élèves qui ne respectent pas le contrat de joueur signé en début d'année et de poser des sanctions disciplinaires si nécessaire.

IV. Inscription et facturation

Toutes les inscriptions aux différentes activités sportives se font via le site internet de l'Association Sportive : ascimf.com

L'inscription est obligatoire pour participer aux activités et fait office d'autorisation parentale.

Le paiement de l'activité se fait par carte de crédit via le site d'inscription.

V. Politique d'annulation

a) Activités récréatives :

L'élève bénéficie de 2 semaines d'essai, aucun frais ne sera facturé si l'élève décide d'abandonner l'activité.

Aucun remboursement possible s'il y a abandon au-delà de ces 2 semaines.

b) Équipes compétitives :

La période de sélection est ouverte et gratuite pour tous.

A l'issue de cette période, les joueurs retenus doivent valider leur place au sein de l'équipe, en s'inscrivant sur le site (ascimf.com). Suite à cette inscription, aucun remboursement ne sera accepté.

VI. Politique des spectateurs

Seuls les familles des joueurs du CiMF, sous présentation d'une invitation envoyée par les responsables de l'AS, peuvent assister aux matchs se déroulant au CiMF.

Les élèves du CiMF peuvent venir encourager leurs équipes dans le respect.

Les responsables de plateaux limiteront l'accès au gymnase en fonction des places disponibles et afin d'assurer le bon déroulement du match.